

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 10 juin 2013, à 20 heures, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. François Brisson, M. Rhéal Grenier, M. Yvan Pinsonneault, M. Louis Robert et Mme Manon Mercure.

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

M. Larbi Benkaddour est absent.

**ORDRE DU JOUR**

**Assemblée de mai 2013**

1

- 1.1 ➡ Procès-verbal du 13 mai 2013

**Assemblée du 10 juin 2013**

2

- 2.1 ➡ Liste des comptes à payer

**Période de questions**

3

**Administration générale**

3.1 Conseil municipal

- ➡ 3.1.1 Demande de commandites de divers organismes
- ➡ 3.1.2 Suivi de la résolution numéro 04-098-13
- 3.1.3 Congrès F.Q.M. (Fédération québécoise des municipalités)
- ➡ 3.1.4 Demande d'appui de l'école Jean-XXIII – « Programme d'Éducation Positive »
- 3.1.5 Appui à F. Ménard, voie ferrée

3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 Changement de signataire du Régime de rentes simplifié

4

**Sécurité publique**

4.1 Service de police

4.2 Service des Incendies

- ➡ 4.2.1 Rapports d'événements

5

**Transport & bâtiment**

5.1 Voirie & réseau routier

- ➡ 5.1.1 Projet de réaménagement de la rue Saint-Georges
- ➡ 5.1.2 Reprofilage des accotements
- ➡ 5.1.3 Surveillance des travaux, rue Croissant des Mésanges

6

**Hygiène du milieu**

6.1 ➡ Attribution des contrats – Égout et aqueduc au Lac Bleu

6.2 ➡ Avis de motion – modification du règlement sur l'épandage (3)

7

**Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- ➡ 7.1.1 Adoption d'un règlement d'entente avec les promoteurs

- ➔ 7.1.2 Don de fleurs annuel
- ➔ 7.1.3 Rapport d'émission de permis
- ➔ 7.1.4 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet de corriger la limite du périmètre Urbain au nord de l'autoroute 10 et de modifier la hauteur permise des clôtures, haies, et murets dans une portion de la cour avant
- ➔ 7.1.5 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement des règlements uniformisés de la MRC de Rouville, à l'effet de modifier le sens de la circulation sur la rue Tremblay et d'ajouter certaines zones d'interdiction de stationner
- 7.1.6 Projet de parc écologique du Lac Bleu

8 **Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
  - 8.1.1 Location du terrain de balle
  - ➔ 8.1.2 Embauche d'un coordonnateur et d'animateurs pour le camp de jour
  - ➔ 8.1.3 Programmation des événements du deuxième semestre
  - 8.1.4 Modules de planches à roulettes
  - ➔ 8.1.5 Programme d'incitation aux activités sportives et culturelles – Remboursement été 2013
- 8.2 Infrastructures

9 **Divers & affaires nouvelles**

- 9.1 P.I.Q.M., Sous-volet 5.1 Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire

**Période de questions**

**Points d'information**

- Co-1 Société d'Agriculture de Rouville – Tournoi de golf
- Co-2 CPE Bambin Club – Preuves d'assurances
- Co-3 MRC de Rouville – Règlement 268-12 modifié
- Co-4 CERIU – Devenir membre
- Co-5 Ministre du Développement durable–Accusé de réception Projet du flux de l'oléoduc Pipe-Lines
- Co-6 MRC de Rouville – Programme « Changer d'air »
- Co-7 MRC de Rouville – Location de la salle pour formation
- Co-8 MRC de Rouville – Entrée en vigueur règlements 741-12, 742-12 et 743-12
- Co-9 ➔ Gouvernement du Québec – Semaine de la Municipalité et des handicapés
- Co-10 ➔ Ville de Farnham – Fourniture d'eau potable
- Co-11 MAMROT – Approbation du règlement d'emprunt 748-13
- Co-12 MAMROT – Contribution et Approbation des travaux au Lac Bleu
- Co-13 ➔ École P-G-Ostiguy – Remerciements
- Co-14 S.P.A. de Québec– Rapport annuel 2012
- Co-15 ➔ Chorale Gardenjoie - Remerciements

**Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 06-155-13**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2013 À 20 H 00**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-156-13**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	9 143.67 \$
▪ Fournisseurs :	340 941.65 \$
▪ Déboursés directs :	2 416.30 \$
▪ Salaires :	24 744.75 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 06-157-13**  
**DEMANDE DE COMMANDITES**

Considérant que deux jeunes citoyens de Ange-Gardien participeront aux Jeux olympiques spéciaux provinciaux d'été qui se tiendront à Pointe-Claire du 4 au 7 juillet 2013; il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ aux Jeux olympiques spéciaux provinciaux d'été 2013.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-158-13**  
**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 04-098-13**

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien a adopté la résolution numéro 04-098-13 par laquelle il établissait à 50 000 \$ les frais maximaux que la Municipalité assumerait pour la défense d'un membre du Conseil;

Considérant que par l'adoption de la résolution numéro 04-098-13, il n'était en aucun cas question que la Municipalité ne déroge à la loi;

Considérant que ladite résolution soulignait l'importance d'une saine gestion des finances de la Municipalité;

Considérant que selon les informations reçues de *JENSONNE AVOCATS inc.*, par rapport à une demande d'estimation des coûts à venir, il est clair que le montant relatif à la défense d'un membre du Conseil dépassera 50 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme la maire, Odette Ménard, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu que la résolution numéro 04-098-13 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-159-13  
CONGRÈS F.Q.M. (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser l'inscription des membres du Conseil au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013 à Québec, ainsi que les frais relatifs.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-160-13  
DEMANDE D'APPUI DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII (PROGRAMME D'ÉDUCATION POSITIVE)**

Considérant la résolution numéro 02-062-13 par laquelle la Municipalité de Ange-Gardien appuyait le projet PEP « Programme d'éducation positive » présenté dans le cadre du Pacte rural à la MRC de Rouville et s'engageait à y contribuer financièrement à hauteur de 10 000 \$;

Considérant que le projet PEP présenté dans le cadre du Pacte rural à la MRC de Rouville a été refusé par cette dernière, mais que l'école Jean-XXIII souhaite tout de même le maintenir et le déployer;

Considérant que ledit projet vise, entre autre, à favoriser le bien-être et l'épanouissement des élèves par le biais de la psychologie positive tout en incluant les parents et la famille par l'offre d'ateliers portant sur les facteurs aidant à l'épanouissement de la famille et sur les habitudes de vie favorisant le bonheur et la santé;

En conséquence, il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien contribue financièrement au projet PEP « Programme

d'éducation positive » pour l'année scolaire 2013-2014, soit par un versement de 5 000 \$ en août 2013 pour la période de septembre à décembre 2013, et un versement de 5 000 \$ en janvier 2014 pour la période de janvier à juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 06-161-13**

#### **APPUI À F. MÉNARD & MEUNERIE CÔTÉ-PAQUETTE**

Considérant que les entreprises F. Ménard et Côté-Paquette sollicitent l'appui de la Municipalité de Ange-Gardien face aux différents paliers gouvernementaux pour évaluer les impacts économiques de la voie ferrée et les possibilités de la réhabiliter;

Considérant que le Conseil de la Municipalité considère qu'il est primordial que les acteurs du milieu prennent le temps d'analyser toutes les facettes de la rentabilité et des impacts tant au niveau économique que social d'une voie ferrée avant d'en démolir un tronçon sous prétexte de non rentabilité à court terme d'un seul des joueurs;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie les entreprises F. Ménard et Côté-Paquette dans leurs démarches visant l'évaluation des impacts économiques de la voie ferrée et les possibilités de la réhabiliter.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 06-162-13**

#### **CHANGEMENT DE SIGNATAIRE DU RÉGIME DE RENTES SIMPLIFIÉ**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Madame Martine Barber, directrice des services administratifs, à transmettre les autorisations de retrait ou toutes autres instructions à la Fiducie Desjardins pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

### **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 06-163-13**  
**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-GEORGES**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien projette de réaménager la rue Saint-Georges et, qu'à cet effet, souhaite consulter les résidents de ce secteur; il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu que les résidents de ce secteur soient convoqués à une rencontre d'information sur ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-164-13**  
**REPROFILAGE DES ACCOTEMENTS**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a demandé des soumissions pour des travaux de correction et d'entretien de ses accotements sur le rang Saint-Georges, entre le chemin du Lac Bleu et le chemin de la Grande-Ligne, sur la rue Laguë et sur la rue Tremblay;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT AVEC TAXE INCLUANT 150 TONNES DE PIERRE</b>
<b>Transport et excavation F. Robert</b>	14 443.88 \$
<b>Sintra inc.</b>	16 322.85 \$
<b>Bauval</b>	85 429.69 \$

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'accorder un contrat à Transport et excavation F. Robert pour le reprofilage des accotements, telle sa soumission, au montant de 14 443.88 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-165-13**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX, RUE CROISSANT DES MÉSANGES**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'accepter l'offre de services professionnels du 6 juin 2013 de *Avizo Experts-Conseil*, pour la surveillance des travaux de pavage de la rue Croissant des Mésanges, pour un montant de 5 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-166-13**

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE SURVEILLANCE – ÉGOUT ET AQUEDUC AU LAC BLEU**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a demandé des soumissions par invitation pour la surveillance des travaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu et qu'un comité d'évaluation a procédé à l'analyse et l'évaluation des soumissions reçues, selon un système de pondération, conformément aux dispositions de la Loi;

Considérant les pointages obtenus par chaque soumissionnaire ainsi que les montants des soumissions, à savoir :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>POINTAGE</b>	<b>MONTANT(avant taxes)</b>
<b>F. Bernard Experts-Conseil</b>	21.0	63 811.13 \$
<b>GENIVAR</b>	26.5	54 038.25 \$
<b>Groupe SM</b>	18.9	75 979.26 \$
<b>EXP</b>	25.5	55 188.00 \$
<b>AVIZO Experts-Conseil</b>	30.7	43 546.78 \$

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'accorder un contrat pour la surveillance des travaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu à *Avizo Experts-Conseil*, telle sa soumission au montant de 43 546.78 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-167-13**

**ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES DE LABORATOIRE TRAVAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AU LAC BLEU ET PAVAGE DE LA RUE CROISSANT DES MÉSANGES**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a demandé des soumissions par invitation pour le contrôle qualitatif des travaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu et des travaux de pavage de la rue Croissant des Mésanges;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PAVAGE MÉSANGES</b>	<b>INFRA – LAC BLEU</b>
Qualitas (Granby)	1 460.00 \$	16 862.00 \$
EXP (Granby)	1 150.00 \$	13 920.00 \$

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'accorder à EXP (Granby) un contrat pour les services de laboratoire pour le pavage de la rue Croissant des Mésanges au montant de 1 150.00 \$ plus taxes et un contrat pour les services de

laboratoire pour les travaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu au montant de 13 920.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-168-13**

**ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION – ÉGOUT ET AQUEDUC AU LAC BLEU**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a demandé des soumissions par appel d'offres, via le Système électronique d'appel d'offres (Séao), pour l'exécution des travaux de construction d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu conformément aux dispositions de la Loi;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT (avant taxes)</b>
Construction Choinière, Division de Sintra inc.	1 111 545.99 \$
Bertrand Mathieu ltée	1 387 692.00
Groupe Allaire Gince infrastructure inc.	1 429 876.06
Bertrand Ostiguy inc.	1 488 187.00
Excavation Saint-Pierre & Tremblay inc.	1 520 505.00
Germain Lapalme & fils inc.	1 573 555.96
Excavation Darche inc.	1 860 890.70
Construction DJL inc.	2 006 516.38
Les entreprises Claude Chagnon inc.	2 216 987.75

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions, il a été décidé de soustraire du contrat les travaux relatifs à la rue Daniel en raison de l'absence de résidence;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'accorder un contrat à Construction Choinière, Division de Sintra inc. au montant de 1 083 151.99 \$ plus taxes, pour les travaux d'égout et d'aqueduc au Lac Bleu, telle la soumission reçue en soustrayant les travaux relatifs à la rue Daniel.

Il est également résolu que lesdits travaux soient financés en partie par la subvention du programme T.E.C.Q. et en partie par le règlement d'emprunt numéro 748-13.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉPANDAGE**

Avis de motion est donné par M. Rhéal Grenier que sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 744-12 concernant l'épandage pour l'année



2013, à l'effet de remplacer les dates d'interdiction d'épandage.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Le projet de règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux est déposé séance tenante et mis à l'étude.

### **RÉSOLUTION 06-169-13 DON DE FLEURS ANNUEL**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser l'achat de deux mille bulbes de tulipes auprès de Pépinière d'Abbotsford au montant de 1190 \$, plus les taxes applicables, pour le don de fleurs 2013 à être effectué en septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DE PERMIS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport d'émission de permis délivrés par le service de l'urbanisme depuis le début de l'année courante.

### **RÉSOLUTION 06-170-13 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 750-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS, À L'EFFET DE CORRIGER LA LIMITE DU PÉRIMÈTRE URBAIN AU NORD DE L'AUTOROUTE 10 ET DE MODIFIER LA HAUTEUR PERMISE DES CLÔTURES, HAIES, ET MURETS DANS UNE PORTION DE LA COUR AVANT**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 750-13 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements, à l'effet de corriger la limite du périmètre urbain au nord de l'autoroute 10 et de modifier la hauteur permise des clôtures, haies, et murets dans une portion de la cour avant.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-171-13**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 751-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA MRC DE ROUVILLE, À L'EFFET DE MODIFIER LE SENS DE LA CIRCULATION SUR LA RUE TREMBLAY ET D'AJOUTER CERTAINES ZONES D'INTERDICTION DE STATIONNER**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'adopter le règlement numéro 751-13 modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement des règlements uniformisés de la MRC de Rouville, à l'effet de modifier le sens de la circulation sur la rue Tremblay et d'ajouter certaines zones d'interdiction de stationner.

Adopté à l'unanimité.

**PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU**

Considérant la résolution numéro 05-150-13 par laquelle le Conseil de la Municipalité décidait de relancer le projet du parc écologique du Lac Bleu et d'entamer des démarches visant à obtenir les sommes qui étaient consenties au projet via le Pacte rural;

Considérant que le projet de parc écologique du Lac Bleu totalisant 185 000 \$ est financé, à ce jour, à hauteur de 178 000 \$ par différents programmes de subvention;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Odette Ménard et résolu d'accorder 7 000 \$ au projet de parc écologique du Lac Bleu pour finaliser son financement.

M. Rhéal Grenier demande le vote.

Ont voté pour : M. François Brisson  
Mme Odette Ménard

Ont voté contre : M. Rhéal Grenier  
Mme Manon Mercure  
M. Yvan Pinsonneault  
M. Louis Robert

Proposition rejetée.

**RÉSOLUTION 06-172-13**

**PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU**

Considérant la résolution numéro 05-150-13 par laquelle le Conseil de la Municipalité décidait de relancer le projet du parc écologique du Lac Bleu et d'entamer des démarches visant à obtenir les sommes qui étaient consenties au projet via le Pacte rural;

Considérant que selon les informations transmises par Mme la maire, Odette Ménard, le projet de parc écologique du Lac Bleu totalisant 185 000 \$ est financé, à ce jour, à hauteur de 178 000 \$ par différents programmes de subvention et que la Municipalité devrait y consentir les 7 000 \$ manquants;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu que soit soumis aux membres du Conseil un rapport détaillé des coûts du projet ainsi que de ses sources de financement avant que ces derniers statuent sur la contribution municipale à l'égard du projet de parc écologique du Lac Bleu.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-173-13**  
**LOCATION DU TERRAIN DE BALLE**

Il est proposé par M. Louis Robert, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de fixer le coût de location du terrain de balle à 125 \$ par jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Mme la maire, Odette Ménard, quitte la table du Conseil à ce moment-ci. M. François Brisson, maire suppléant, assure la présidence à la table du Conseil.

---

**RÉSOLUTION 06-174-13**  
**EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR ET D'ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser et d'entériner l'embauche de Mme Alexandra Vincent à titre de coordonnatrice du camp de jour ainsi que des sept animatrices et deux accompagnatrices suivantes : Vicky Laplante-Bott, Marie-Joëlle Poirier, Sandrine Ménard, Alex Carmel, Félicia Anger, Catherine Martel, Annicka Gaucher, Audrey Milton et Isabelle Rivard.

Il est également résolu d'accorder les salaires recommandés par la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, dans son rapport du 10 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

---

Mme la maire, Odette Ménard, reprend place à la table du Conseil à ce moment-ci.

---

**RÉSOLUTION 06-175-13**

**PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS DU DEUXIÈME SEMESTRE**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser les dépenses relatives aux événements de loisirs du deuxième semestre de l'année courante, notamment le « Cinéma en plein air », l'activité « Adolescents », et l'activité « Noël » tel que recommandé par la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, dans son rapport du 10 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

**MODULES DE PLANCHES À ROULETTES**

Remis à une séance ultérieure.

**RÉSOLUTION 06-176-13**

**PROGRAMME D'INCITATION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES – REMBOUSEMENT ÉTÉ 2013**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser le versement des remboursements aux activités sportives et culturelles pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> juin 2013 et totalisant 11 291.51 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-177-13**

**PRÉSENTATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU PIQM SOUS-VOLET 5.1**

Considérant que le 4 juin 2013, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonçait la possibilité, pour les municipalités, de déposer un projet dans le cadre du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM) dont le premier sous-volet 5.1 est consacré aux projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire;

Considérant que le sous-volet 5.1 du PIQM permet aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de réfection d'infrastructures municipales, lesquels projets doivent être en lien avec la sécurité et la santé des employés et de la collectivité, améliorer l'offre de services et la qualité de vie des citoyens et pallier la désuétude et le manque d'espace des infrastructures existantes;

Considérant que le Centre récréatif de la Municipalité de Ange-Gardien nécessite des investissements importants, tant pour le rendre sécuritaire à certains égards en assurant la conformité de certaines de ses composantes, que pour augmenter sa durée de vie utile;

Considérant que le garage municipal ne répond plus au besoin d'espace actuel, de sorte que des équipements y sont difficilement accessibles nuisant ainsi à la sécurité et à l'efficacité des employés municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien présente deux projets dans le cadre du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) soit :

- Un projet visant la mise aux normes et la réhabilitation du Centre récréatif (toiture, drain, revêtement extérieur, enseigne, voûte, etc.);
- Un projet visant l'agrandissement du garage municipal.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-178-13**  
**MANDAT À FRANCIS LUSSIER, ARCHITECTE**  
**PROJETS PRÉSENTÉS AU PICQ, VOLET 5.1**

Considérant la résolution 06-177-13 par laquelle la Municipalité de Ange-Gardien décide de présenter deux projets dans le cadre du Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM), sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), soit la mise aux normes et la réhabilitation du Centre récréatif ainsi que l'agrandissement du garage municipal;

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de retenir les services de Francis Lussier, architecte, pour la préparation de documents obligatoires, soit l'estimation préliminaire des coûts et l'échéancier de réalisation, ainsi que pour d'autres documents pertinents, soit un rapport d'un professionnel indépendant établissant la nature et la nécessité des travaux.

Il est également résolu qu'un budget de 10 000 \$, prévu au poste 02.701.20.411 Service de génie, soit accordé pour la présente résolution.

Mme Manon Mercure demande le vote.

Ont voté pour :       M. François Brisson  
                              M. Rhéal Grenier  
                              M. Yvan Pinsonneault  
                              M. Louis Robert

Ont voté contre : Mme Manon Mercure

Adopté à majorité.

**RÉSOLUTION 06-179-13**  
**BALANCEMENT DU RÉSEAU PAR GROUPE SM**

Considérant que le projet de réfection de la rue Saint-Georges inclura le remplacement de la conduite d'aqueduc de ce secteur;

Considérant que le Conseil considère qu'il y a lieu de procéder au balancement du réseau d'aqueduc afin de s'assurer du dimensionnement optimal de la future conduite;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'accepter l'offre de services de Les Consultants SM inc., au montant de 18 750 \$, plus taxes, pour la réalisation du balancement du réseau d'aqueduc.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-180-13**  
**AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien engage une négociation avec la Fabrique relativement à une possible aide financière à lui être versée.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 06-181-13**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée à 21 h 15.

Adopté à l'unanimité.

---

Odette Ménard, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière